

Madame, Monsieur,

Dans votre courriel en date d'hier, vous m'interpellez sur la mesure visant à abaisser la vitesse à 80 km/h sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central, pour une phase d'expérimentation de 2 ans.

Le vendredi 2 mars dernier, les présidents de vingt-huit départements ont adressé une lettre ouverte au Premier ministre pour demander au Gouvernement de renoncer à abaisser la vitesse à 80 km/h sur les routes secondaires, proposant du « cas par cas » notamment sur les axes accidentogènes.

Le dispositif prévu sera bien mis en œuvre à partir du 1er juillet 2018 sur l'ensemble des routes à double sens sans séparateur central, pour une phase d'expérimentation de 2 ans qui permettra d'en évaluer l'efficacité.

Le Gouvernement s'est basé sur l'avis du comité des experts du Conseil national de la sécurité routière (CNSR) de 2014, la recommandation du même CNSR et surtout sur les données scientifiques incontestables qui démontrent l'efficacité de la baisse des vitesses pour réduire l'accidentalité.

L'objectif de la mesure est de « sauver des vies » (350 à 400 par an selon les estimations) et d'éviter des blessures « parfois irréversibles », pour un impact très limité sur la durée des trajets (la différence est de seulement 3 minutes pour un trajet de 40 km par exemple).

La décision du Gouvernement est sans lien avec une quelconque motivation financière. L'intégralité du surplus sera reversée dans le fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créé en 2019.

Il faut rappeler qu'après des années de baisse, le nombre de morts sur les routes est reparti à la hausse depuis 3 ans. Aujourd'hui, ce sont plus de 3 000 morts et 70 000 blessés par an.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Olivier Véran

Rapporteur Général de la Commission des Affaires Sociales
Député de la première circonscription de l'Isère